



5 & 10 KM
POUR TOUS

RÉGLEMENT

Article 1 : Dates et horaires

Les 5-10km pour tous est un événement sportif de course à pied ayant lieu le samedi 21 septembre 2024.

Vendredi 20 septembre

LA FRENCH RUN BOUTIQUE - 10 place Saint Sébastien | 58000 NEVERS

- 10h00 – 19h00 : Retrait des dossards/packs

Samedi 21 septembre

PORT DE LA JONCTION

- 08h00 : Ouverture du village
- 09h00 : Départ du 5km pour tous
- 09h45 : Course enfant (gratuite)
- 10h00 : Remise protocolaire 5km
- 10h15 : Départ du 10km pour tous
- A partir de 11h00 : Remise protocolaire 10km

Lors de l'événement aura lieu un départ décalé pour les participants de Résedia et Handisport.

Article 2 : Conditions de participation

1. PPS et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :



- d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Les Fédérations suivantes** : FCD– FFSA– FFH– FSPN– ASPTT- FSCF– FSGT– UFOLEP– FÉDÉRATIONS SPORTIVES des ASPTT. Les licences étrangères ne sont pas acceptées.

- ou pour les majeurs **la certification PPS (Parcours de Prévention Santé)** à partir du **01 avril 2024**. Cette certification sera à réaliser sur le site de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) et est valable uniquement 3 mois. Nous vous communiquerons le lien et les informations détaillées dès que celles-ci paraîtront. **Cette certification vient remplacer le certificat médical.**

- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'organisation que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de six mois.

Les **participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas **rédigé en langue française**, une traduction en français doit être fournie.

Il vous est rappelé que les licences FFTri, FFCO et FFPM ne sont plus valables pour l'inscription aux épreuves hors-stade.

2. Conditions d'âge

Selon les épreuves, une catégorie d'âge minimum est requise. Les distances maximales sont fixées selon les catégories d'âge. Les mineurs pourront être accompagnés par leurs parents sur la course enfant et devront fournir une autorisation parentale datée et signée.

- **La course enfant** est ouverte aux enfants nés de 2011 à 2018
- **Le 5km pour tous** est ouvert à partir de la catégorie minimales (14-15ans ; 2008-2009)
- **Le 10km pour tous** est ouvert à partir de la catégorie cadets (16-17ans ; 2006-2007)

Article 3 : Handisport

Comme toute discipline, la course sur route handisport se soumet au règlement officiel de la FFA.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux coureurs handisports. Un départ « handisport » sera donné en anticipation pour les coureurs **en fauteuil roulant** et les **déficients visuels**. Les coureurs souffrant de tout autre handicap prendront **obligatoirement** le départ commun en fin de course idéalement afin de pouvoir participer en toute sécurité. Les participants sont **responsables de leur voyage**.

1. Athlète déficient visuel

L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide. Le guide est inscrit à la course de manière classique et devra préciser qu'il accompagne une personne en déficience visuelle.

2. Athlète en fauteuil

Pour les personnes en **fauteuil roulant**, merci de **contacter l'organisation** afin de voir ensemble si le fauteuil pourra bien circuler sur l'ensemble du parcours.

Le port d'un **casque homologué** et de gants est obligatoire pour les athlètes en fauteuil. L'athlète doit posséder un **fauteuil de compétition** trois roues avec dispositif de freinage conforme aux règles IPC (à propulsion manuelle directe sur mains courantes), il doit être en mesure de le manœuvrer et le maîtriser en toutes circonstances.

Un classement sera établi en fonction des **catégories reconnues** par la Fédération Française Handisport. Les athlètes en fauteuil bénéficient d'un **classement séparé** après la course. Les primes seront organisées en fonction du nombre de participants.

Étant considéré de façon officielle comme un sport cycliste, le *hand-bike* n'est **pas autorisé** sur les épreuves.

Article 4 : Dossards

1. Retrait

Le retrait des dossards s'effectuera :

5 & 10 KM POUR TOUS

- **Le vendredi 20 septembre 2024 de 10h00 à 19h00** à La French Run boutique, 10 Place Saint-Sébastien, 58000 Nevers
- **Le samedi 21 septembre 2024 de 08h00 à 10h00** au Port de la Jonction, 58000 Nevers

Chaque dossard, est **remis individuellement** à chaque coureur sur présentation :

- D'une **pièce d'identité**
- Du **QR Code récapitulatif d'inscription** qui sera envoyé le mercredi 18 septembre 2024 à tous les inscrits
- D'un **PPS valide** ou d'une **licence valide autorisée** si ceci n'a pas été validé lors de l'inscription

En cas de non présentation d'un des documents le dossard ne sera pas remis et le contrevenant ne pourra prétendre à un remboursement.

Il est possible de **recupérer le dossard d'un autre concurrent** à condition de se présenter avec une photocopie des documents ci-dessus.

2. Port et visibilité

Le port du dossard est **obligatoire**. Il doit être porté lisiblement sur le torse et maintenu par 4 épingles ou aimants à dossard. Les ceintures dossards de triathlon sont interdites. Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification de l'athlète.

Article 5 : Modalités d'inscription

Il est possible de s'inscrire aux épreuves du *5-10km pour tous* **en ligne** ou à La French Run Boutique au 10 place Saint Sébastien | 58000 Nevers.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition **d'être complète** (formulaire d'inscription dûment complété, autorisation parentale pour les mineurs, règlement effectué).

1. Inscription en ligne





5 & 10 KM
POUR TOUS

Les inscriptions en ligne débutent le 21 juillet via le site web www.lafrenchrun.com

2. Inscription en point de vente physique

L'inscription en point de vente physique est aussi possible à **La French Run Boutique au 10 place Saint Sébastien à Nevers**. Les horaires d'ouverture au public sont– du mardi au samedi de 10h00 à 19h00.

Article 6 : Modification, annulation, report

En cas de **force majeure**, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit **d'annuler ou d'interrompre** l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course doit être annulée de son fait (arrêt préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, faible nombre d'inscrits...).

Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation de la part du participant. Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, les inscriptions en ligne sont exclues de droit de rétractation : il n'existe pas de droit de rétractation pour les activités de loisirs fournies « (...) qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée ».

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Aucun changement d'identité ne sera effectué post-événement notamment dans le classement de l'épreuve.

Article 7 : Parcours

Les parcours du 5km et 10km pour tous sont étalonnés à l'aide de la méthode de la bicyclette calibrée et sont conformes aux dispositions réglementaires nationales de la Charte des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).





5 & 10 KM
POUR TOUS

Les épreuves sont mesurées officiellement par la Fédération Française d'Athlétisme.

1. La course enfant

La course enfant aura lieu le samedi 21 septembre au Port de la Jonction à Nevers. Le parcours mesurera environ 1km.

2. Le 5km pour tous

Le 5km pour tous aura lieu le samedi 21 septembre au Port de la Jonction à Nevers. Le parcours sera consultable en ligne dès la validation de l'arrêté préfectoral sur le site web. Le départ et l'arrivée se feront tous deux à la Jonction.

3. Le 10km pour tous

Le 10km pour tous aura lieu le samedi 21 septembre au Port de la Jonction à Nevers. Le parcours sera consultable en ligne dès la validation de l'arrêté préfectoral sur le site web. Le départ et l'arrivée se feront tous deux à la Jonction.

Article 8 : Tarifs

Les licenciés FFA bénéficient d'une remise de 2,00€ par inscription.

1. La course enfant

La course enfant est **une animation athlétique** destinée aux enfants et est **gratuite** quelle que soit la distance parcourue. Inscription en ligne ou sur place le jour de l'épreuve.

Votre inscription à l'épreuve comprend :

- Le dossard
- Une médaille finisher

2. Le 5km pour tous

TARIFS :

Jusqu'au 13 septembre 2024 23h59 : 12€ (+ 2,50€ de frais de dossiers).





5 & 10 KM POUR TOUS

Du 14 au 19 septembre 2024 09h00 : 14€ (+ 2,50€ de frais de dossiers).

Votre inscription à l'épreuve comprend :

- La participation à l'épreuve
- Le dossard
- Le tee-shirt technique de l'événement
- La médaille finisher collector

Pour les + de 60 ans, un lot supplémentaire comprenant une bouteille de vin sera offert par l'organisation des Masters Seniors

3. Le 10 km pour tous

TARIFS :

Jusqu'au 13 septembre 2024 23h59 : 15€ (+ 2,50€ de frais de dossiers).

Du 14 au 19 septembre 2024 09h00 : 17€ (+ 2,50€ de frais de dossiers).

Votre inscription à l'épreuve comprend :

- La participation à l'épreuve
- Le dossard
- Le tee-shirt technique de l'événement
- La médaille finisher collector

Pour les + de 60 ans, un lot supplémentaire comprenant une bouteille de vin sera offert par l'organisation des Masters Seniors

Article 9 : Chronométrage

Tous les participants au 5km et 10km pour tous seront chronométrés.



Un participant n'empruntant pas la chaussée du parcours ne pourra être classé à l'arrivée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage (très faible) de non-détection.

Article 10 : Barrières horaires

Les concurrents disposent d'un **temps maximum** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée, et jusqu'à certains points clés du parcours. Après le passage du véhicule de fin de course aux points et horaires précisés ci-dessous, un coureur sera déclaré « **hors délai** » et mis hors course. Le dispositif de sécurité étant levé, tout participant mis hors course décidant néanmoins de continuer l'épreuve le fera **sous son entière responsabilité** et devra se conformer au code de la route. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. Attention, l'organisation se réserve le droit d'instaurer des barrières horaires **différentes** en cours d'événement, en fonction des **conditions météorologiques** (forte chaleur, intempéries...) notamment.

1. Le 5km pour tous

Sur le *5km pour tous*, la barrière horaire est définie à 50min.

2. Le 10km pour tous

Sur le *10km pour tous*, la barrière horaire est définie à 1h30.

Article 11 : Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à **l'arrivée de l'épreuve** afin de remettre son **dossard**.

Article 12 : Lutte anti-dopage

Des contrôles antidopage pourront être mis en place. Les participants aux événements s'engagent à respecter rigoureusement **l'interdiction de dopage** ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.



Article 13 : Force décisionnaire de l'Organisateur

Le pouvoir de décision revient à l'Organisateur et est sans appel.

Article 14 : Classement et récompenses

Les récompenses **ne sont pas cumulables**. Pour se voir remettre un prix, la présence du coureur lauréat est **obligatoire**, aucune remise ni aucun envoi de récompense sera effectué après le temps protocolaire.

1. Le 5km pour tous

	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
MASTERS SENIORS (H ET F)	Dès 1964 (60ans et plus)	3 premiers
MINIMES (H ET F)	2008-2009	Premiers
CADETS (H ET F)	2006-2007	Premier
JUNIORS (H ET F)	2004-2005	Premier
ESPOIRS (H ET F)	2001-2002-2003	Premier
SENIORS (H ET F)	2000-1989	Premier
MASTERS 0 (H ET F)	1988 - 1984	Premier
MASTERS 1 (H ET F)	1983 - 1979	Premier
MASTERS 2 (H ET F)	1978 - 1974	Premier
MASTERS 3 (H ET F)	1973 - 1969	Premier
MASTERS 4 (H ET F)	1968 - 1965	Premier

2. Le 10km pour tous

	Années de naissance	Récompenses
SCRATCH (H ET F)	Toutes	3 premiers
MASTERS SENIORS (H ET F)	Dès 1964 (60ans et plus)	3 premiers
CADETS (H ET F)	2006-2007	Premier
JUNIORS (H ET F)	2004-2005	Premier
ESPOIRS (H ET F)	2001-2002-2003	Premier



5 & 10 KM
POUR TOUS

SENIORS (H ET F)	2000-1989	Premier
MASTERS 0 (H ET F)	1988 - 1984	Premier
MASTERS 1 (H ET F)	1983 – 1979	Premier
MASTERS 2 (H ET F)	1978 – 1974	Premier
MASTERS 3 (H ET F)	1973 - 1969	Premier
MASTERS 4 (H ET F)	1968 - 1965	Premier

3. Masters Seniors

Les Masters Seniors se verront remettre un trophée lors d'une **remise protocolaire**. Celle-ci se tiendra le samedi 21 septembre à 19h00 aux Forges Royales à Guérigny.

4. La course enfant

La course enfant n'est pas une course chronométrée et ne donne lieu à **aucun classement**. Cependant, chaque enfant se verra récompensé pour sa participation !

Article 15 : Sécurité, Services généraux et médicaux

La sécurité routière est assurée par l'organisation avec notamment le de la Police Municipale Intercommunale de Nevers Agglomération. La responsabilité médicale sera assurée par un organisme de secouristes agréés. Ceux-ci pourront décider de la **mise hors course** d'un concurrent pour des raisons médicales.

Le port des oreillettes est autorisé à condition que le participant soit en mesure d'entendre les bruits environnants et les indications des membres de l'organisation ainsi que des autres participants autour de lui.

Article 16 : Sanitaires, ravitaillement

Des toilettes seront disponibles sur place au Port de la Jonction.

Pour le 10km pour tous, un **ravitaillement liquide est prévu à mi-parcours** (kilomètre 5).





5 & 10 KM
POUR TOUS

Un **ravitaillement complet** (solide et liquide) sera mis à disposition des coureurs du 5km et 10km pour tous.

Article 17 : Equipements interdits sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont **formellement interdits** sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, de santé et de secours. Tout coureur qui sera assisté par ce type de moyen de transport est passible de disqualification et de mise hors course.

Article 18 : Assurances

- **Responsabilité civile** : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

- **Individuelle accident** : Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

- **Domage matériel** : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

- **Vol et disparition** : Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. Des consignes sont être mises à votre disposition sur les épreuves marathon solo, marathon duo et semi-marathon.

Article 19 : Comportement du coureur / respect de l'environnement

Il est demandé au coureur d'adopter un comportement responsable. Les concurrents se doivent secours et entraident et il leur est demandé de respecter les bénévoles présents tout au long de la course.

Il est également attendu du coureur un comportement respectueux de l'environnement. Par conséquent, les déchets doivent être jetés aux endroits prévus à cet effet.





5 & 10 KM
POUR TOUS

Un concurrent passant outre ces consignes sera mis hors-course. Plusieurs actions seront également mises en place par l'organisation dans cette optique de préservation de l'environnement.

Article 20 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 21 : CNIL

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », chaque organisateur de course Hors-Stade s'engage- à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément- Page 4/59 Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22 juin 2018) Réglementation running (modifiée par le Comité Directeur du 22/06/2018) Page 5/59- en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr - à respecter la charte informatique et liberté consultable à l'adresse suivante : http://www.athle.fr/reglement/CHARTE_INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf.

La participation au « 5-10km pour tous » implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète prévue par l'épreuve choisie avant de franchir la ligne d'arrivée.

Pour tout litige non résolu par le présent règlement, celui de la FFA sera appliqué. Chaque participant devra accepter le présent règlement en cochant la case correspondante sur son bulletin d'inscription lors de son inscription en ligne sur le site interne.





BONNE COURSE A TOU(TE)S !



LA FRENCH RUN EVENEMENTS • 10 Place Saint-Sébastien 58000 Nevers
03.86.61.59.67 • bonjour@lafrenchrun.com • www.lafrenchrun.com